NATIONS UNIES



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées

responsables de violations graves du droit international humanitaire

commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n°:

IT-04-82-PT

Date:

30 mars 2007

FRANÇAIS

Original:

Anglais

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL

Devant:

M. le Juge Fausto Pocar, Président

Assisté de :

M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le: 30 mars 2007

LE PROCUREUR

Ljube BOŠKOSKI Johan TARČULOVSKI

ORDONNANCE PORTANT AFFECTATION D'UN JUGE À UNE AFFAIRE PORTÉE DEVANT UNE CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Le Bureau du Procureur:

M. Dan Saxon

M. Anees Ahmed

Les Conseils des Accusés:

Mme Edina Rešidović pour Ljube Boškoski M. Antonio Apostolski pour Johan Tarčulovski

1/13242 BIS

NOUS, FAUSTO POCAR, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire

commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU l'Ordonnance attribuant une affaire à une Chambre de première instance rendue par le

Président du Tribunal international le 16 mars 2005,

VU la composition de la Chambre de première instance II du Tribunal international, fixée dans

le document IT/245 daté du 12 mai 2006,

ATTENDU que l'article 19 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international

autorise le Président du Tribunal international à coordonner les travaux des Chambres,

ATTENDU, en outre, que l'article 27 C) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal

international autorise le Président du Tribunal international à affecter temporairement un

membre d'une Chambre de première instance ou de la Chambre d'appel à une autre Chambre,

VU les impératifs du Tribunal international tenant à l'organisation des procès et à l'attribution

des affaires,

AFFECTONS, avec effet immédiat, le Juge Christine Van Den Wyngaert à la Chambre de

première instance II, pour siéger dans l'affaire n° IT-04-82-PT, Le Procureur c/ Ljube

Boškoski et Johan Tarčulovski.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 30 mars 2007 La Haye (Pays-Bas)

> Le Président du Tribunal international /signé/

Fausto Pocar

[Sceau du Tribunal international]